



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 26 Représentés : 02 Absent : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 21 mars 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 3 avril 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT - - BOUCHET.</p> <p>Étaient représentés : Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO.</p> <p>Absente : Mme Stéphanie LUSSIANA.</p>
---	---

Délibération n°08

Rapporteur : M. Nathan EXCOFFIER

Objet : Amélioration énergétique des Tennis Couverts – Demandes de Subventions

Les Tennis Couverts ont été construits en 1982 et nécessitent aujourd'hui des travaux de rénovation énergétique afin d'améliorer le confort des usagers et d'optimiser les dépenses d'énergies.

La Ville d'Ugine souhaite en effet procéder à l'isolation de la toiture, au relampage LED, à la reprise du système Eau Chaude Sanitaire (ECS) et à l'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation. Ces travaux permettront de réaliser des économies d'énergies conformes aux attentes du décret tertiaire et en pleine adéquation avec les objectifs du TEPOS et PCAET Arlysère.

Cette opération d'ampleur permettra une nette amélioration du confort des usagers de la structure et une optimisation considérable des dépenses d'énergies.

La demande de subvention porte donc sur un projet estimé à 290 000 €. Le démarrage des travaux est prévu en juin 2023 afin de pouvoir être achevés en octobre 2023.

L'importance des travaux à réaliser nécessite un soutien tout particulier, et afin de générer l'effet levier nécessaire à sa juste réalisation, il convient de solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert, de l'Agence Nationale du Sport, du Département de la Savoie et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et de tout autre organisme.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le projet tel que présenté, pour un coût maximum estimé à 290 000€,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert, de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, ou de tout autre organisme, les subventions les plus élevées possibles.**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230327-20230327_DE08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication : 03/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

